
Délibération du Bureau n° **BUREAU – 2023/09/28-01**

Séance du **28 SEPTEMBRE 2023**

Objet : CRÉATION D'UN POLE SERVICE AVEC LE CDG76 - acquisition d'un terrain auprès de la Métropole Rouen Normandie

Nombre	de membres en exercice :	14
	de membres présents :	12
	de pouvoir(s) :	0
	de membres votants :	12
	votes pour :	12
	vote(s) contre :	0
	abstention(s) :	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257600445-20230928-2023_09_28-01-B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/09/2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le 28 septembre à 9h30, les Membres du Bureau légalement convoqués le 27 juillet 2023, se sont réunis dans les locaux du SDE76, sous la présidence de Madame Cécile SINEAU-PATRY, présidente.

Membres présents :

	CLÉ	prénom	nom	présent(e)
1	3	Cécile	SINEAU - PATRY	X
2	1	Hervé	LEPILEUR	X
3	2	Claire	GUÉROULT	
4	4	Marcel	VAUTIER	X
5	5	Laurent	VASSET	X
6	6	Jean-François	BLOC	X
7	7	Xavier	VANDENBULCKE	V
8	9	Fabienne	VERHAEGHE	X
9	10	Chantal	COTTEREAU	X
10	11	Imelda	VANDECANDELAERE	X
11	12	Daniel	ROCHE	
12	13	Rémy	TERNISIEN	X
13	14	Jérôme	GRISEL	X
14	16	Yves	LOISEL	X

X : présent

V : Présent en visioconférence

Assistaient également à la séance :

- M. Edouard BURRIER, Directeur Général des Services,
- M. Xavier NEUVILLE, Directeur du pôle Technique,
- Mme Camille LEGRAND, Directrice du pôle Administratif et Financier,
- M. Pierre LECOUTEY, Directeur du pôle Transition Énergétique,
- Mme Anaïs COTRELLE, Chargée de communication,
- Mme Carole DAMAREY, assistance de direction.

Objet : CRÉATION D'UN POLE SERVICE AVEC LE CDG76 - acquisition d'un terrain auprès de la Métropole Rouen Normandie

VU :

- L'avis favorable de principe du SDE76.

CONSIDÉRANT QUE :

- Le CDG76 et le SDE76 ont un projet commun ayant pour objectif le regroupement géographique des deux entités. Celui-ci s'adosse sur la volonté de mutualiser les moyens techniques, humains et organisationnels et d'offrir des services centralisés notamment pour l'accueil.
- La Métropole Rouen Normandie a confirmé son accord pour la cession de 1 880 m² de droits à construire attachés à une parcelle d'une superficie de 1 838 m² pour un montant total de 351 560 euros HT, soit 470 000 euros en incluant la TVA et les frais d'acquisitions.

PROPOSITION :

- Il est proposé de s'adosser au planning prévisionnel suivant :
 - 4^{ème} trimestre 2023 : acquisition des droits à construire auprès de la Métropole Rouen Normandie. Afin de faciliter le montage de l'opération, il est proposé que le CDG 76 acquiert dans un premier temps ces droits à construire (ainsi que la parcelle auxquels ils s'attachent), pour les revendre en 2025 au SDE76 lorsque son projet de construction sera prêt à être lancé.
 - 1^{er} semestre 2024 :
 - CDG : Elaboration du projet pour la réalisation des VRD (2^{ème} accès au site).
 - SDE : Consultation pour la désignation d'un architecte / maître d'œuvre.
 - Conjointement CDG/SDE : Elaboration du règlement de copropriété, du protocole de cession des droits à construire du CDG au SDE et d'une convention de répartition des dépenses communes d'investissement (VRD notamment).
 - 2^{ème} et 3^{ème} trimestres : Formalisation du projet de construction entre le SDE et son maître d'œuvre, en lien avec le CDG 76 pour la partie aménagements extérieurs.
 - 4^{ème} trimestre 2024 : Dépôt du permis de construire par le SDE.
 - 1^{er} semestre 2025 : Cession des droits à construire du CDG 76 au SDE76 à un prix analogue à celui de la vente entre la Métropole et le CDG 76.
 - 2025-2026 : Construction du bâtiment et réalisation des aménagements extérieurs.

DÉCISION :

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le bureau :

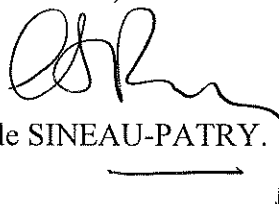
- **AUTORISE** la présidente à effectuer toutes les démarches permettant la faisabilité juridique, technique et financière de l'opération.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,



La Présidente,


Cécile SINEAU-PATRY.